

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 12 novembre 2025, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Gaétan Lafond, Maire.

Présents :

- M. Étienne Houle, conseiller au siège no. 1
- Mme Jennifer Rudd, conseillère au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
- M. Yoan Lefebvre, conseiller au siège no. 4
- M. Marc Morin, conseiller au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par le maire, M. Gaétan Lafond.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025
- 3.0 Adoption des comptes payés d'octobre 2025
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour octobre 2025

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Dérogations et PIIA :
 - 6.1 Dérogation mineure 2025-09-0016 au 152 rue Champêtre

- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 683 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2026

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 8.2 Nomination du maire suppléant pour 2025 et 2026
 - 8.3 Nomination substitut du maire pour siéger en son absence à la MRC
 - 8.4 Nomination d'un délégué et un substitut membre du conseil pour représenter la Ville à la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
 - 8.5 Désignation des représentants et détermination de leurs pouvoirs à l'égard de tout compte que la Ville de Waterville détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie
 - 8.6 MRC – Souper de Noël
 - 8.7 Nomination de membres au CCU
 - 8.8 Prévisions budgétaires et tarification 2026 de la régie intermunicipale de déchets solides de la Région de Coaticook
 - 8.9 Demande de paiement no 8 de Construction Alain Morin (CAM) pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel de Waterville
 - 8.10 Travaux du Centre multifonctionnel – Directives de changement
 - 8.11 ADSP – Paiement no 14
 - 8.12 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 8.13 Achat d'un jeu de poche
 - 8.14 Mandat d'étude géotechnique pour travaux rue Compton Est de Couvent à Dépôt



- 8.15 Demande de paiement no 4 de Les Constructions Yves Lessard Inc pour les travaux de réaménagement du 660 rue Couvent Waterville
- 8.16 Mandat Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire
- 8.17 Mandat auscultation de l'état du réseau routier

9.0 Varia

10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

6035-2025-11-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.c-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Étienne Houle
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant :

- 7.18 TECQ 2024-2028 – Programmation de travaux version no 2

6036-2025-11-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025 soit adopté.



ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre
Appuyé par le conseiller Marc Morin
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 octobre soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 octobre : 590 658,18\$
Les salaires du 1er au 31 octobre : 75 130.32\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 358.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR OCTOBRE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'octobre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes sont présentes. Une personne demande ce que la ville va faire avec l'accumulation de voitures abandonnées, vieux bidons, etc. près de la rue Raymond. Le conseil mentionne que l'inspecteur ira vérifier cette problématique.

DÉROGATION MINEURE 2025-09-0016 – 152 CHAMPÊTRE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 568 521 (127, rue Champêtre) a soumis une demande de dérogation mineure concernant la piscine déjà implantée dans la zone R-14;

CONSIDÉRANT QU'UN permis a été émis (2025-05-0081) pour l'installation d'une piscine résidentielle en cours arrière, situé au 152 Champêtre;

CONSIDÉRANT QUE la piscine est clôturée dans son ensemble en conformité avec le règlement provincial et au règlement de zonage, art. 20,3;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions d'implantation est que la piscine soit à 2m de toute ligne de lot, Règlement de zonage, art. 7.2 ;

CONSIDÉRANT QUE la piscine a déjà été installée avec une marge latérale non conforme;



CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogation mineures doivent être analysées selon le règlement sur les dérogations mineures no. 402 et les critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse du projet selon les critères;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de dérogation mineure pour conformer la piscine aux conditions d'implantation et de localisation, situé au 152 Champêtre;

Il est proposé par le conseiller René Bessette

Appuyé par le conseiller Étienne Houle

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande de dérogation mineure tel que recommandé par le CCU.

6040-2025-11-12

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 690 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

M. René Bessette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2026.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.



DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

Il est proposé par le conseiller Yoan Lefebvre
Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2025

Il est proposé par le conseiller Marc Morin
Appuyé par le conseiller Étienne Houle
Et résolu à l'unanimité

De nommer le maire suppléant selon le tableau suivant pour l'année 2025 :

Nom	Période
René Bessette	Novembre à décembre 2025

NOMINATION DU SUBSTITUT DU MAIRE POUR SIÉGER EN SON ABSENCE À LA MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville procède à la nomination de maire suppléant en alternance par résolution à chaque année pour l'année suivante;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre
Et résolu à l'unanimité

QUE la personne nommée maire-suppléant est également la personne désignée comme substitut du maire pour siéger à la MRC en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir ou de vacance de son poste;



DE transmettre copie à la MRC pour l'informer :

- De la présente résolution
- Des résolutions de nomination du maire suppléant.

6044-2025-11-12

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET UN SUBSTITUT MEMBRE DU CONSEIL POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU QUE la charte de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook prévoit la nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil municipal de chaque municipalité membre;

Il est proposé par le conseiller Étienne Houle

Appuyé par le conseiller Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE le maire soit nommé délégué et que le maire suppléant soit nommé substitut membre du conseil municipal pour la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

6045-2025-11-12

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINATION DE LEURS POUVOIRS À L'ÉGARD DE TOUT COMPTE QUE LA VILLE DE WATERVILLE DÉTIENT OU DÉTIENDRA À LA CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution abroge toutes les résolutions de désignation à l'égard de tout compte que la Ville de Waterville détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Marc Morin

Et résolu à l'unanimité

QUE le maire Gaétan Lafond, la conseillère Jennifer Rudd, la greffière-trésorière Nathalie Isabelle et la trésorière Christine Roy soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte que la Ville de Waterville détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la ville :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;



- Signer ou approuver tout retrait document ou pièce justificative;
- Demander l’ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

La greffière-trésorière et la trésorière exerceront seules les pouvoirs suivants au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux (2) d’entre eux, étant entendu que la signature du maire ou maire suppléant doit toujours paraître;

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu’à ce qu’un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

6046-2025-11-12

MRC – SOUPER DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook organise un souper des fêtes le 29 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette activité est de 80 \$ taxes incluses par personne

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre

Et résolu à l’unanimité

QUE la ville assume le coût d’inscription pour les élus, réélus et sortants intéressés.

6047-2025-11-12

NOMINATION DE MEMBRES AU CCU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté son règlement no. 532 constituant son Comité consultatif d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité doivent être nommés par le conseil municipal;



CONSIDÉRANT QUE 2 membres du CCU ont été élus conseiller municipal le 3 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de 2 autres membres doit être renouvelé pour une période de 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Étienne Houle
Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre
Et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Jacques Tremblay, Mme Chantal Lennon et Mme Nathalie Dupuis à titre de membres du Comité consultatif en urbanisme pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2027;

DE nommer M. Patrick Giguère à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2026;

DE nommer Madame Jennifer Rudd à titre de représentante du conseil municipal au CCU.

6048-2025-11-12

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFICATION 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2026 au montant de 4 165 915.80 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2026 comme le prévoit le Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Marc Morin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2026 telles que soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).



DEMANDE DE PAIEMENT NO 8 DE CONSTRUCTION ALAIN MORIN (CAM) POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur CAM a réalisé une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a présenté une demande de paiement no 8 pour son avancement des travaux en date du 15 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour la surveillance ADSP, représentée par son sous-traitant Mire Architecture, a produit le certificat de paiement no 8 en bonne et due forme pour la demande de paiement no 8;

Il est proposé par la conseillère Jennifer Rudd

Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le certificat de paiement no 8 préparé par Mire Architecture et;

D'approuver la demande de paiement no 8 de CAM au montant de 816 728.05\$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement du Centre multifonctionnel.

TRAVAUX DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DIRECTIVES DE CHANGEMENT

CONSIDÉRANT le contrat visant l'exécution de travaux de réaménagement et d'ajouts d'issues au centre multifonctionnel de Waterville octroyé à Construction Alain Morin inc par la résolution 5811-2024-12-19 le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel sont en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 14 octobre 2025, la directive de changement (DC-A-12) concernant le remplacement de briques au montant de 6 140.60\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 30 octobre 2025, la directive de changement (DC-C-01) concernant l'annulation de travaux de pavage et bordures au montant en **crédit** de 60 026.31\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte présente, en date du 6 novembre 2025, la directive de changement (DC-S-18R1) concernant la fenêtre à rétrécir au montant de 2 850.00\$ avant taxes;



Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les directives de changement DC-A-12, DC-C-01 et DC-S-18R1 tel que précédemment mentionné;

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d'emprunt no 670;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des décomptes et approbation du conseil, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

6051-2025-11-12

ADSP INC - PAIEMENT NO 14

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la facture F-6557 en date du 01/09/2025, nécessite certaines précisions, des vérifications et un avenant de modification qui sera appliqué et qui est en cours de préparation;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

De procéder au paiement de la facture F-6557 en date du 01/09/2025 de ADSP Inc. au montant de 25 659.06\$ taxes incluses pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel sous réserve pour les quantités et conditions de certains articles du bordereau pour la surveillance des travaux tel que recommandé par Sylvie Girard de Géosymbiose.

6052-2025-11-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville prévoit la formation de ses pompiers tel que décrit dans le document d'estimation des besoins pour l'année 2025-2026 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Étienne Houle
Appuyé par la conseillère Jennifer Rudd
Et résolu à l'unanimité

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de nos pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Coaticook.

6053-2025-11-12

ACHAT D'UN JEU DE POCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire augmenter l'offre d'activités au Parc Bellevue;

CONSIDÉRANT la soumission de Jansen Industrie pour un ensemble de jeu de poche en béton au montant de 2 753.65\$ taxes incluses;



Il est proposé par le conseiller Étienne Houle
Appuyé par le conseiller Yoan Lefebvre
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville accepte la soumission de Jansen Industrie pour un ensemble de jeu de poche en béton au montant de 2 753.65\$ taxes incluses ;

DE financer la dépense par le fonds Parcs et terrains de jeux.

6054-2025-11-12

MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR TRAVAUX RUE COMPTON EST DE COUVENT À DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et la caractérisation environnementale dans le cadre de la mise à jour des plans et devis de la rue Compton Est, de Couvent à Dépôt;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de prix auprès de quelques fournisseurs pour ce mandat;

CONSIDÉRANT la résolution 6026-2025-10-01, approuvant un montant budgétaire de 45 000\$ et autorisant la direction générale à donner le mandat en respectant ce montant;

Il est proposé par la conseillère Jennifer Rudd
Appuyé par le conseiller Marc Morin
Et résolu à l'unanimité

D'entériner le mandat octroyé le 21 octobre 2025 à Englobe pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale dans le cadre de la mise à jour des plans et devis de la rue Compton Est, de Couvent à Dépôt, au montant de 34 208.79\$ taxes incluses;

DE financer la dépense par la subvention de la TECQ.

DEMANDE DE PAIEMENT NO 4 DE LES CONSTRUCTIONS YVES LESSARD INC POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU 660 RUE COUVENT WATERVILLE

Dossier reporté à une réunion ultérieure.



**MANDAT NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS
PLUVIAL ET SANITAIRE**

CONSIDÉRANT le mandat de mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, octroyé le 13 janvier 2025 à la FQM;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat, une demande de prix a été transmis à plusieurs fournisseurs afin de réaliser le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Groupe ADE Estrie Inc. en date du 7 novembre 2025, au montant de 110 580.43\$ taxes incluses est conforme;

Il est proposé par le conseiller Étienne Houle
Appuyé par le conseiller Marc Morin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de Groupe ADE Estrie Inc. pour la réalisation de ce mandat, au montant de 110 580.43\$ taxes incluses;

De financer cette dépense par la TECQ 2024-2028.

MANDAT AUSCULTATION DE L'ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT le mandat de mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, octroyé le 13 janvier 2025 à la FQM;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat, une demande de prix a été transmis à plusieurs fournisseurs afin de réaliser l'auscultation de l'état du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Groupe Trifide en date du 6 novembre 2025, au montant de 10 534.47\$ taxes incluses est conforme;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de Groupe Trifide pour la réalisation de ce mandat, au montant de 10 534.47\$ taxes incluses;



De financer cette dépense par la TECQ 2024-2028.

6057-2025-11-12

TECQ 2024-2028 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 2

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Une personne est présente. Elle mentionne son intérêt à devenir membre du CCU lors d'une prochaine nomination. Le conseil mentionne qu'il publiera un avis dans le journal et site internet quelques semaines avant la prochaine nomination afin de connaître l'intérêt de citoyens pour ce mandat.

6058-2025-11-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Marc Morin
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h 26.

Gaétan Lafond, maire

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

